

Budget fédéral de 2018 - Mémoire de l'ABRC

au Comité permanent des finances de
la Chambre des communes

LE 4 AOÛT 2017

203- 309 Cooper
Ottawa ON K2P 0G5
Courriel : info@carl-abrc.ca

www.carl-abrc.ca





Sommaire

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) recommande que le gouvernement fédéral prenne les mesures suivantes :

1. Conformément aux recommandations du Conseil du leadership sur l'infrastructure de recherche numérique, investir pour les cinq prochaines années (2018-2022) dans la conception d'une infrastructure nationale de gestion des données de recherche (GDR). Cette initiative fera progresser l'innovation au Canada et améliorera la contribution de notre pays à l'avancement des sciences et des connaissances à l'échelle mondiale. L'investissement annuel nécessaire pour la GDR est de 5 M\$ et ce montant passera à 10 M\$ par année au cours des cinq années.
2. Investir 30 M\$ au cours des cinq prochaines années (2018-2022) afin d'appuyer une initiative nationale coordonnée de numérisation du riche patrimoine documentaire du Canada, et de concevoir l'infrastructure numérique requise pour rendre ce matériel accessible à tous les Canadiens.
3. Investir 2 M\$ par année pour les cinq prochaines années (2018-2022) afin d'appuyer et d'enrichir la Bibliothèque scientifique fédérale dans le cadre de l'engagement du Canada en matière de science ouverte. Cette initiative permettra aux chercheurs fédéraux d'avoir accès aux plus récentes ressources d'information et avancées en recherche de partout dans le monde et de mettre en valeur la science canadienne sur la scène mondiale. Elle permettra également de concevoir le cadre d'un réseau national d'échange des données qui profitera à l'ensemble du Canada.

Nous vous remercions d'examiner ces recommandations.



Introduction

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est l'organisme qui chapeaute la communauté des bibliothèques de recherche du Canada. L'Association comprend les 29 plus grandes bibliothèques universitaires du pays. La mission de l'ABRC est de renforcer la capacité des bibliothèques de recherche de contribuer à la recherche et à l'enseignement supérieur, et elle vise à cette fin à assurer l'efficacité et la pérennité de la communication savante et des politiques publiques pour favoriser la recherche et garantir l'accès le plus large possible à l'information savante.

L'ABRC remercie le Comité permanent des finances de solliciter l'opinion des Canadiens sur leurs priorités pour le budget fédéral de 2018. Nous sommes heureux de présenter trois recommandations. Elles sont axées sur les mesures nécessaires pour favoriser l'innovation et aider les établissements canadiens à être plus productifs.

Recommandations

1. Permettre l'accès aux données de recherche

Les trois principaux conseils subventionnaires de la recherche au Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation investissent plus de 3,5 milliards de dollars chaque année pour appuyer les chercheurs canadiens et leurs activités de recherche. Les données générées par le processus de recherche sont d'une valeur inestimable pour la communauté de recherche et devraient être préservées et rendues disponibles aux fins de consultation ultérieure. La Déclaration de principes des trois organismes sur la gestion des données numériques reconnaît que « La capacité de stocker, de consulter, de réutiliser et de mettre à profit les données numériques est devenue indispensable à l'avancement de la recherche, appuie des solutions novatrices aux défis économiques et



sociaux. »¹ Les trois organismes garderont cette priorité à l'esprit pendant qu'ils finalisent leur politique sur la gestion des données.

Nous sommes heureux de voir que les engagements du Canada en matière de gouvernement ouvert (2016-2018) appuient cette entente, surtout l'engagement 14 : Accroître l'ouverture des activités scientifiques fédérales (Science ouverte)², selon lequel le gouvernement s'engage à « élaborer et mettre en œuvre une politique sur l'accès ouvert s'appliquant à la recherche scientifique financée par l'intermédiaire de subventions et de contributions; et à s'employer à élaborer des politiques sur la gestion des données numériques s'appliquant à la recherche financée par l'entremise des Conseils subventionnaires. »

Afin de réaliser efficacement cet engagement, il est essentiel d'investir de façon soutenue dans une infrastructure nationale cohérente à l'appui de la gestion des données de recherche. Une infrastructure nationale donne l'accès aux données de recherche recueillies, gérées et préservées de façon numérique dans l'ensemble du pays. Sans infrastructure nationale de gestion des données de recherche, une quantité importante de données de recherche canadiennes ont été perdues et continueront de se perdre.

L'ABRC salue et remercie le gouvernement de son engagement pris dans le budget de 2016 visant à investir 95 millions de dollars supplémentaires par année dans les conseils subventionnaires. Elle encourage toutefois le gouvernement à offrir du soutien ciblé pour la gestion des données de recherche, qui est essentielle à la réalisation de la pleine valeur de ces investissements et des investissements à venir dans la recherche au Canada. D'autres pays comme l'Australie et les États-Unis ont investi 72 M\$ et 125 M\$ respectivement sur une période de cinq ans³ pour appuyer leurs initiatives liées aux données de recherche.

¹ <http://www.science.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=547652FB-1>

² <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert#toc5-3-4>

³ Voir la page de l'Australian National Data Service (en anglais seulement) à l'adresse <http://ands.org.au/ardc.html> et de la Data Infrastructure Building Blocks(en anglais seulement) à l'adresse https://www.nsf.gov/funding/pgm_summ.jsp?pims_id=504776.



Certaines initiatives ont été mises en œuvre pour régler, à l'échelle locale, certaines difficultés de gestion des données auxquelles sont actuellement confrontés les chercheurs canadiens. L'organisme Données de recherche Canada (DRC), mis sur pied en 2013, a commencé à mettre au point une stratégie nationale commune. CANARIE offre actuellement un financement modeste à cet organisme de coordination. L'ABRC a lancé le [réseau Portage](#) dans l'objectif de renforcer la capacité de GDR des universités par l'intermédiaire de leurs bibliothèques. Le réseau Portage vise à garantir aux chercheurs canadiens l'accès à des politiques, des pratiques et des outils modernes de gestion des données. Par exemple, Portage offre un outil de planification de la gestion des données ainsi que des services de soutien experts pour son utilisation.

Le Conseil du leadership sur l'infrastructure de recherche numérique (CLIRN) est une coalition dirigée par ses membres qui regroupe les organisations qui s'intéressent à la surveillance de l'écosystème d'infrastructure numérique du Canada ou en partagent la responsabilité. Le Conseil travaille pour que « [...] les chercheurs du Canada aient accès à des technologies numériques de pointe et à l'expertise dont ils ont besoin pour réaliser des projets qui comportent des calculs complexes et un imposant volume de données. »⁴ De concert avec DRC et le CLIRN, l'ABRC se consacre à la rédaction d'un mémoire collectif sur l'avenir de la gestion des données au Canada, à l'intention de la ministre des Sciences.

Notre nouveau monde des mégadonnées offre des possibilités inouïes pour les découvertes scientifiques. Pour en profiter pleinement, nos chercheurs doivent être capables de découvrir les données et d'y accéder sans difficulté. Ils doivent également pouvoir le faire d'une province à l'autre. Ainsi, un chercheur de la Colombie-Britannique doit pouvoir découvrir les données d'un autre chercheur de Toronto ou d'Halifax et y accéder. Afin de concrétiser cette vision, le Canada a besoin d'une approche nationale fédérée pour la gestion des données, qui tire parti des talents et des investissements importants des établissements locaux.

⁴ <https://digitalleadership.ca/fr/>



L'ABRC présente la recommandation suivante : Conformément aux recommandations formulées en septembre 2017 par le CLIRN à Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), investir pour les cinq prochaines années (2018-2022) dans la conception d'une infrastructure nationale de gestion des données de recherche. L'investissement annuel nécessaire est évalué à 5 M\$ et ce montant passera à 10 M\$ au cours des cinq années. Cette initiative fera progresser l'innovation au Canada et améliorera la contribution de notre pays à l'avancement des sciences et des connaissances à l'échelle mondiale.

2. Investir dans la numérisation du patrimoine documentaire du Canada

Les grandes bibliothèques de recherche au Canada possèdent de vastes collections qui revêtent une importance vitale et qui transmettent l'histoire de notre grand pays et de son peuple. Ces collections appuient la recherche et l'apprentissage. Bien que les étudiants et les chercheurs consultent les documents papier, la numérisation permet aux Canadiens de partout au pays d'accéder à des documents culturels et historiques.

Le 3 juin 2016, la ministre Joly a annoncé la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine. Il s'agit d'une feuille de route pour l'élaboration d'une infrastructure, de normes et d'outils partagés, de sorte que les utilisateurs des différentes administrations au Canada puissent facilement avoir accès à leur patrimoine documentaire et que nos institutions de mémoire puissent les préserver adéquatement. Même si les orientations mises de l'avant dans cette stratégie sont encourageantes, un investissement fédéral suffisant et soutenu est maintenant nécessaire pour mettre sur pied un programme national coordonné.

D'autres pays investissent dans des initiatives nationales pour numériser et préserver leur patrimoine national. Le Canada devrait s'inspirer des initiatives fructueuses de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Union européenne et des États-Unis.

Une approche coordonnée à la numérisation des collections des institutions de mémoire canadiennes devrait tenir compte de l'accès, de la découverte et de la préservation des collections, ce qui comprend les documents publiés et archivés, et viser les collections conservées dans tous les types d'institutions de mémoire de toutes les régions.



Les premiers travaux effectués dans le cadre de la Stratégie canadienne de numérisation du patrimoine ont réuni des experts de partout au Canada représentant des bibliothèques, des archives, des sociétés d'histoire, des musées, des galeries, des universités ainsi que les secteurs privé et sans but lucratif. Ces experts conçoivent actuellement des normes et une stratégie en matière de contenu pour orienter la numérisation des richesses patrimoniales du Canada.

En appuyant un programme national de numérisation, le gouvernement du Canada :

- favoriserait la littératie culturelle en améliorant l'accès au contenu culturel canadien;
- éliminerait les obstacles aux connaissances en donnant à tous les Canadiens un accès égal au contenu patrimonial;
- contribuerait au sentiment d'identité canadienne commune, fondée sur la diversité et l'inclusion;
- créerait de meilleures possibilités d'éducation afin de promouvoir la recherche et la compréhension de la culture canadienne;
- encouragerait l'innovation et la créativité en invitant des artistes et des entrepreneurs à consulter le contenu culturel du Canada et à l'utiliser et le réutiliser pour créer de nouveaux travaux de valeur pour les Canadiens et l'économie;
- donnerait une perspective globale à la culture canadienne en reliant les collections nationales aux collections internationales; et
- appuierait la démocratie en offrant un accès facile à de l'information crédible.

L'ABRC présente la recommandation suivante : Que le gouvernement du Canada investisse 30 M\$ au cours des cinq prochaines années (2018-2022) afin d'appuyer une initiative nationale coordonnée de numérisation de contenu et de concevoir l'infrastructure numérique requise pour rendre le riche patrimoine documentaire du Canada accessible à tous les Canadiens.

3. Gouvernement ouvert et science ouverte

Dans sa réponse à la consultation sur le Plan d'action du Canada pour un gouvernement ouvert de 2016-2018, l'ABRC a loué les efforts du gouvernement pour promouvoir une



politique de gouvernement « ouvert par défaut » et ainsi améliorer l'accès à l'information et la transparence dans tous les secteurs du gouvernement. La science ouverte est une tendance mondiale qui veut garantir que les résultats de la recherche financée au moyen de fonds publics, y compris les publications et les données, soient communiqués et accessibles gratuitement et sans restriction induite à l'échelle mondiale. La science ouverte influence tant la recherche gouvernementale que la recherche universitaire. Elle ajoute de la valeur aux résultats de la recherche en éliminant les vases clos, en accélérant l'échange des connaissances au sein de la société et en favorisant l'établissement de liens entre les secteurs et les domaines. L'ABRC appuie les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour adopter la science ouverte en misant « sur l'augmentation de l'accessibilité de la science du gouvernement, ce qui permettra de veiller à ce que les Canadiens et les Canadiennes soient informés des possibilités de participer aux activités de science et technologie (S-T) du gouvernement, et l'exploration des moyens pour renforcer les incidences des données et de l'information du gouvernement. »⁵

Le mouvement est d'une grande importance pour la recherche, mais la publication des résultats n'est qu'une partie du cycle de la recherche. En début de processus, les chercheurs doivent avoir accès aux plus récentes publications et information mondiales dans leur domaine professionnel. Ces ressources sont essentielles pour identifier, déterminer la portée et entreprendre de nouveaux projets de recherche.

Le 16^e engagement du Canada en matière de gouvernement ouvert (2016-2018) : Harmoniser les données ouvertes à l'échelle du Canada (Données ouvertes Canada) et le 14^e engagement : Accroître l'ouverture des activités scientifiques fédérales (Science ouverte) abordent tous deux cet objectif⁶. La Bibliothèque scientifique fédérale (BSF) joue un rôle essentiel pour rendre les travaux de recherche et les ressources du gouvernement accessibles aux chercheurs de partout. Formée à partir d'un partenariat

⁵ <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biannuel-partenariat-gouvernement-ouvert#toc5-3-2>

⁶ <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biannuel-partenariat-gouvernement-ouvert#toc5-3-4>



entre sept ministères du gouvernement,⁷ la BSF offre un portail unique sur les collections et les dépôts de ses sept bibliothèques fédérales. Grâce à son site Web public lancé en mars 2017, elle met l'information relative aux sciences, à la technologie et à la santé à la disposition des travailleurs du savoir du gouvernement du Canada et des Canadiens.

L'infrastructure actuelle de la BSF peut être étendue pour inclure tous les ministères du gouvernement, ce qui permet un accès plus grand et plus rentable aux travaux de recherche et aux ressources d'information publiées du gouvernement. Il faudrait cependant un investissement suffisant pour veiller à ce que cette suite de logiciels, de systèmes, de plateformes et d'information sous licence soit accessible dans l'ensemble du gouvernement et intégrée pour créer la solide infrastructure de connaissances scientifiques et technologiques requise pour les sciences et l'innovation au Canada.

Les sept ministères participants dépensent à l'heure actuelle près d'un million de dollars par année en coûts d'exploitation et de licences pour la plateforme intégrée de la BSF. Certains ministères n'ont plus de bibliothèques ou de plateformes à la disposition de leurs utilisateurs. Des investissements supplémentaires permettraient d'élaborer des plateformes de la BSF pour ces ministères, ce qui mobiliserait tous les ministères du gouvernement dans les engagements en matière de données ouvertes et de science ouverte.

En soutenant la BSF de façon permanente et durable, le gouvernement aura établi un cadre sur lequel on pourra s'appuyer pour mieux réaliser son engagement d'« élargir la collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux afin de normaliser et d'harmoniser davantage la diffusion de données ouvertes du gouvernement dans toutes les administrations⁸. »

⁷ Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Pêches et Océans Canada (MPO), Santé Canada (SC) / Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Conseil national de recherches Canada (CNRC), Ressources naturelles Canada (NRCan), Santé Canada (SC) / Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

⁸ <http://ouvert.canada.ca/fr/contenu/troisieme-plan-biennuel-partenariat-gouvernement-ouvert#toc5-3-4>



L'ABRC présente la recommandation suivante : Que le gouvernement investisse 2 M\$ par année pour les cinq prochaines années (2018-2022) afin d'appuyer et d'enrichir la Bibliothèque scientifique fédérale dans le cadre de l'engagement du Canada en matière de science ouverte. Cette initiative permettra aux chercheurs fédéraux d'avoir accès aux plus récentes ressources d'information et avancées en recherche de partout dans le monde et de mettre en valeur la science canadienne sur la scène mondiale, contribuant ainsi à positionner le Canada en tant que leader de la recherche et du développement scientifiques, techniques et médicaux. Elle permettra également de concevoir le cadre d'un réseau national d'échange des données fondé sur le principe du gouvernement ouvert qui profitera à l'ensemble du Canada.

Conclusion

Nous remercions le Comité de nous avoir donné l'occasion de formuler ces recommandations, et nous serons heureux d'offrir de plus amples renseignements sur ces questions, si nous sommes invités à le faire. Personne-ressource :

Susan Haigh, directrice générale, Association des bibliothèques de recherche du Canada